

Version 05. Remplace la version: 04

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## Identificateur de produit

Screenox Quantum - Colle pour vitres

Numero d'article: 289350620

#### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1 Utilisations pertinentes

Colle

#### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

#### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société NORMBEL SPRL

> Rue des Héritages, 3 5336 Courriere / BELGIUM Téléphone +32 487 53 05 05 Site internet www.normfest.com E-mail rodolphe@normbel.be

Secteur informatif

Informations techniques rodolphe@normbel.be Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif +49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)

#### SECTION 2: Identification des dangers

#### Classification de la substance ou du mélange

Resp. Sens. 1: H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement DANGER

Contient: Diisocyanate de 4,4´-méthylénediphényle

Homopolymère 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène

Mentions de danger H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires

par inhalation.

P261 Éviter de respirer les vapeurs. Conseils de prudence

P284 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir

dans une position où elle peut confortablement respirer.

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un

médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation

locale/nationale.

Caractéristique particulière EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

### **Autres dangers**

**Dangers pour l'environnement** Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

**Autres dangers** D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.



Version 05. Remplace la version: 04

## SECTION 3: Composition / Informations sur les composants

#### Type de produits:

5336 Courriere

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Conc. [%] Substance  0,1 - <1 Homopolymère 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène	
0,1 - <1		
CAS: 28182-81-2, EINECS/ELINCS: Polymer, Reg-No.: 01-2119485796-17-XXXX		
GHS/CLP: Acute Tox. 4: H332 - STOT SE 3: H335 - Skin Sens. 1: H317		
0,1 - <1	Diisocyanate de 4,4'-méthylénediphényle	
	CAS: 101-68-8, EINECS/ELINCS: 202-966-0, EU-INDEX: 615-005-00-9, Reg-No.: 01-2119457014-47-XXXX	
	GHS/CLP: Carc. 2: H351 - Acute Tox. 4: H332 - STOT RE 2: H373 - Eye Irrit. 2: H319 - STOT SE 3: H335 - Skin Irrit. 2: H315 - Resp. Sens. 1: H334 - Skin Sens. 1: H317	

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

## **SECTION 4: Premiers secours**

#### Description des premiers secours

Indications générales Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

Après inhalation Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact avec les yeux En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et

consulter un spécialiste.

Après ingestion Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir.

Appeler aussitôt un médecin.

## Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques Insuffisance respiratoire

## Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié Tous les agents d'extinction sont appropriés. Décider des mesures d'extinction à prendre sur

les lieux d'intervention

Jet d'eau. Agent d'extinction non approprié

## Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques. Oxyde d'azote (NOx), oxyde de carbone (CO).

## Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à

la réglementation locale en vigueur.



Version 05. Remplace la version: 04

Page 3 / 10

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser les vêtements de protection individuel (gants de protection, lunettes de protection, vêtement de protection).

## 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées)

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

## SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Protéger du gel.

Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

Protéger du rayonnement solaire.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2



Version 05. Remplace la version: 04

Page 4 / 10

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

#### Paramètres de contrôle

5336 Courriere

Composants possédants une valeur limite d'exposition (BE)

Substance

Homopolymère 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène

CAS: 28182-81-2, EINECS/ELINCS: Polymer, Reg-No.: 01-2119485796-17-XXXX

Valeurs limites de moyenne d'exposition: 0,005 ppm, 0,034 mg/m<sup>3</sup>

Diisocyanate de 4,4´-méthylénediphényle

CAS: 101-68-8, EINECS/ELINCS: 202-966-0, EU-INDEX: 615-005-00-9, Reg-No.: 01-2119457014-47-XXXX

Valeurs limites de moyenne d'exposition: 0,005 ppm, 0,052 mg/m<sup>3</sup>

**DNEL** 

Substance

Homopolymère 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène, CAS: 28182-81-2

Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme: 0,5 mg/m³.

Industrie, inhalatoire, Effets locaux à court terme: 1 mg/m³.

**PNEC** 

Substance

Homopolymère 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène, CAS: 28182-81-2

Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 100 mg/l.

soildu sol, 8884 mg/kg.

sédiment (Eau de mer), 4455 mg/kg.

sédiment (eau douce), 44551 mg/kg.

Eau de mer, 0,0199 mg/l.

Eau douce, 0,199 mg/l.

## Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations

techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations

sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

Protection des yeux Lunettes de protection. (EN 166:2001)

Protection des mains 0,4 mm Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures,

veuillez consulter le fournisseur de gants.

Protection corporelle Vêtement de protection léger.

Divers Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les vapeurs.

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la

résistance chimique des moyens de protection.

Protection respiratoire Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.

En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A. (DIN EN 14387)

Pas d'information disponible. Risques thermiques

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement non déterminé

# Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (BE)

Screenox Quantum - Colle pour vitres

Numero d'article 289350620

**NORMBEL SPRL** 

5336 Courriere



Date d'émission 29.08.2017, Révision 29.08.2017

Version 05. Remplace la version: 04

Page 5 / 10

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Etat** pâteux **Couleur** noir

Odeur caractéristique
Seuil olfactif non applicable
Valeur du pH non applicable
Valeur du pH [1%] non applicable
Point d'ébullition [°C] non déterminé

Point d'éclair [°C] > 200

Inflammabilité (solide, gaz) [°C] non déterminé
Limite inférieure d'explosion non applicable
Limite supérieure d'explosion non applicable

**Propriétés comburantes** non **Pression de vapeur/pression de gaz** 0,00

[kPa]

**Densité [g/ml]** ca. 1,22 (20 °C / 68,0 °F)

Densité de versement [kg/m³] non applicable

Solubilité dans l'eau insoluble

Coefficient de partage [n- non déterminé

octanol/l'eau]

Viscosité

>20,5 mm<sup>2</sup>/s (40°C)

Densité relative de vapeur par

rapport à l'air

non déterminé

Vitesse d'évaporation non déterminé
Point de fusion [°C] non déterminé
Auto-inflammation [°C] non déterminé

Temp. de décomposition [°C] non déterminé

9.2 Autres informations

aucun

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

## 10.1 Réactivité

Aucune connue lors d'une utilisation conforme aux prescriptions.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable sous des conditions environnantes normales (température ambiante).

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

#### 10.4 Conditions à éviter

Pas d'information disponible.

#### 10.5 Matières incompatibles

Pas d'information disponible.

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.



Version 05. Remplace la version: 04

Page 6 / 10

## **SECTION 11: Informations toxicologiques**

## 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

## Toxicité aiguë

ATE-mix, inhalatoire (vapeur), >20 mg/L.  ATE-mix, oral, >2000 mg/kg bw.  ATE-mix, dermique, >2000 mg/kg bw.  Substance  Diisocyanate de 4,4'-méthylénediphényle, CAS: 101-68-8  LD50, dermique, Lapin: > 9000 mg/kg.  LD50, oral, Rat: > 5000 mg/kg.  LC50, inhalatoire, Rat: 0,49 mg/l/4h.  Homopolymère 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène, CAS: 28182-81-2  inhalatoire, Conversion value of acute toxicity: 1,5 mg/l/4h.  LD50, dermique, Lapin: > 2000 mg/l.  LD50, dermique, Rat: > 2000 mg/l (OECD 402).  LD50, oral, Rat (femelle): >= 5000 mg/l (OECD 423).	1 Todak		
ATE-mix, dermique, >2000 mg/kg bw.  Substance  Diisocyanate de 4,4'-méthylénediphényle, CAS: 101-68-8  LD50, dermique, Lapin: > 9000 mg/kg.  LD50, oral, Rat: > 5000 mg/kg.  LC50, inhalatoire, Rat: 0,49 mg/l/4h.  Homopolymère 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène, CAS: 28182-81-2  inhalatoire, Conversion value of acute toxicity: 1,5 mg/l/4h.  LD50, dermique, Lapin: > 2000 mg/l.  LD50, dermique, Rat: > 2000 mg/l (OECD 402).	ATE-mix, inhalatoire (vapeur), >20 mg/L.		
Substance  Diisocyanate de 4,4'-méthylénediphényle, CAS: 101-68-8  LD50, dermique, Lapin: > 9000 mg/kg.  LD50, oral, Rat: > 5000 mg/kg.  LC50, inhalatoire, Rat: 0,49 mg/l/4h.  Homopolymère 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène, CAS: 28182-81-2  inhalatoire, Conversion value of acute toxicity: 1,5 mg/l/4h.  LD50, dermique, Lapin: > 2000 mg/l.  LD50, dermique, Rat: > 2000 mg/l (OECD 402).	ATE-mix, oral, >2000 mg/kg bw.		
Diisocyanate de 4,4'-méthylénediphényle, CAS: 101-68-8  LD50, dermique, Lapin: > 9000 mg/kg.  LD50, oral, Rat: > 5000 mg/kg.  LC50, inhalatoire, Rat: 0,49 mg/l/4h.  Homopolymère 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène, CAS: 28182-81-2  inhalatoire, Conversion value of acute toxicity: 1,5 mg/l/4h.  LD50, dermique, Lapin: > 2000 mg/l.  LD50, dermique, Rat: > 2000 mg/l (OECD 402).	ATE-mix, dermique, >2000 mg/kg bw.		
Diisocyanate de 4,4'-méthylénediphényle, CAS: 101-68-8  LD50, dermique, Lapin: > 9000 mg/kg.  LD50, oral, Rat: > 5000 mg/kg.  LC50, inhalatoire, Rat: 0,49 mg/l/4h.  Homopolymère 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène, CAS: 28182-81-2  inhalatoire, Conversion value of acute toxicity: 1,5 mg/l/4h.  LD50, dermique, Lapin: > 2000 mg/l.  LD50, dermique, Rat: > 2000 mg/l (OECD 402).			
LD50, dermique, Lapin: > 9000 mg/kg.  LD50, oral, Rat: > 5000 mg/kg.  LC50, inhalatoire, Rat: 0,49 mg/l/4h.  Homopolymère 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène, CAS: 28182-81-2  inhalatoire, Conversion value of acute toxicity: 1,5 mg/l/4h.  LD50, dermique, Lapin: > 2000 mg/l.  LD50, dermique, Rat: > 2000 mg/l (OECD 402).	Substance		
LD50, oral, Rat: > 5000 mg/kg.  LC50, inhalatoire, Rat: 0,49 mg/l/4h.  Homopolymère 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène, CAS: 28182-81-2  inhalatoire, Conversion value of acute toxicity: 1,5 mg/l/4h.  LD50, dermique, Lapin: > 2000 mg/l.  LD50, dermique, Rat: > 2000 mg/l (OECD 402).	Diisocyanate de 4,4'-méthylénediphényle, CAS: 101-68-8		
LC50, inhalatoire, Rat: 0,49 mg/l/4h.  Homopolymère 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène, CAS: 28182-81-2  inhalatoire, Conversion value of acute toxicity: 1,5 mg/l/4h.  LD50, dermique, Lapin: > 2000 mg/l.  LD50, dermique, Rat: > 2000 mg/l (OECD 402).	LD50, dermique, Lapin: > 9000 mg/kg.		
Homopolymère 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène, CAS: 28182-81-2 inhalatoire, Conversion value of acute toxicity: 1,5 mg/l/4h.  LD50, dermique, Lapin: > 2000 mg/l.  LD50, dermique, Rat: > 2000 mg/l (OECD 402).	LD50, oral, Rat: > 5000 mg/kg.		
inhalatoire, Conversion value of acute toxicity: 1,5 mg/l/4h.  LD50, dermique, Lapin: > 2000 mg/l.  LD50, dermique, Rat: > 2000 mg/l (OECD 402).	LC50, inhalatoire, Rat: 0,49 mg/l/4h.		
LD50, dermique, Lapin: > 2000 mg/l. LD50, dermique, Rat: > 2000 mg/l (OECD 402).	Homopolymère 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène, CAS: 28182-81-2		
LD50, dermique, Rat: > 2000 mg/l (OECD 402).	inhalatoire, Conversion value of acute toxicity: 1,5 mg/l/4h.		
	LD50, dermique, Lapin: > 2000 mg/l.		
LD50, oral, Rat (femelle): >= 5000 mg/l (OECD 423).	LD50, dermique, Rat: > 2000 mg/l (OECD 402).		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut produire une réaction allergique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénèse	Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.
Toxicité sur la reproduction	Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.
Cancérogénèse	Le produit contient une ou plusieurs des substances de la Carc. 2 (CLP). (CAS: 101-68-8)
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
_ , , ,	

Remarques générales

Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

LC50, inhalatoire, Rat (femelle): 0,390 mg/l/4h (OECD 403).

NOAEL, inhalatoire, Rat: 3,3 mg/m³/90d (OECD 413).

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines de sécurité et de protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières



Version 05. Remplace la version: 04

age 7 / 10

## SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

Substance

Diisocyanate de 4,4'-méthylénediphényle, CAS: 101-68-8

EC50, (24h), Daphnia magna: 0,35 mg/l.

IC50, (72h), Desmodesmus subspicatus: 1,5 mg/l.

Homopolymère 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène, CAS: 28182-81-2

LC50, (96h), Danio rerio: > 100 mg/l.

EC50, (3h), Bacteria: > 10000 mg/l.

EC50, (48h), Daphnia magna: > 100 mg/l.

ErC50, (72h), Scenedesmus subspicatus: 199 mg/l.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les

non déterminé

compartiments de l'environnement

non déterminé

Comportement dans les stations d'épuration

non determine

Biodégradabilité

non déterminé

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

## 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

## 12.6 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

#### **Produit**

Eliminer comme déchet dangereux.

Disposition du même rang avec le traiter/l'autorité au besoin.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

080409\*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

150110\*



Version 05. Remplace la version: 04

age 8 / 10

## SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

Transport routier vers ADR/RID non applicable

Transport fluvial (ADN) non applicable

Transport maritime selon IMDG non applicable

Transport aérien selon IATA non applicable

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID non applicable

Transport fluvial (ADN) non applicable

Transport maritime selon IMDG non applicable

Transport aérien selon IATA non applicable

## 14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID non applicable

Transport fluvial (ADN) non applicable

Transport maritime selon IMDG non applicable

Transport aérien selon IATA non applicable

## 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID non

Transport fluvial (ADN) non

Transport maritime selon IMDG non

Transport aérien selon IATA non

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.



Version 05. Remplace la version: 04

Page 9 / 10

## 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

#### SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 1991/689 (2001/118); 2010/75; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008;

75/324/EEC (2008/47/EC); (EU) 2015/830; (EU) 2016/131; (EU) 517/2014

**RÈGLEMENTS DE TRANSPORT** ADR (2017); IMDG-Code (2017, 38. Amdt.); IATA-DGR (2017)

**RÉGLEMENTATIONS NATIONALES** 

(BE):

Non determiné.

- Observer les restrictions d'emploi Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.

- VOC (2010/75/CE) <0,01 %

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières

produites dans ce mélange.

#### **SECTION 16: Autres informations**

### 16.1 Mentions de danger (SECTION 03)

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires

par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée. H332 Nocif par inhalation.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (BE) Screenox Quantum – Colle pour vitres Numero d'article 289350620 NORMBEL SPRL 5336 Courriere



Date d'émission 29.08.2017, Révision 29.08.2017

Version 05. Remplace la version: 04

Page 10 / 10

#### 16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

ATE = acute toxicity estimate CAS = Chemical Abstracts Service

CLP = Classification, Labelling and Packaging

DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level

EC50 = Median effective concentration ECB = European Chemicals Bureau EEC = European Economic Community

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS = European List of Notified Chemical Substances

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

IATA = International Air Transport Association

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying

Dangerous Chemicals in Bulk

IC50 = Inhibition concentration, 50%

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods IUCLID = International Uniform ChemicaL Information Database

LC50 = Lethal concentration, 50% LD50 = Median lethal dose LC0 = lethal concentration, 0%

LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level

MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level NOEC = No Observed Effect Concentration

PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance

PNEC = Predicted No-Effect Concentration

REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

STP = Sewage Treatment Plant

TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit

VOC = Volatile Organic Compounds

vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

#### 16.3 Autres informations

Méthode de classification R

Resp. Sens. 1: H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des

difficultés respiratoires par inhalation. (Méthode de calcul)

Positions modifiées

SECTION 11 ajouté: Le produit contient une ou plusieurs des substances de la Carc. 2 (CLP).

SECTION 11 supprimé: Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de

classification.

Copyright: Chemiebüro®



